



REPORT DU VOTE SUR LE CHÂTELET À PORT-VALAIS

Le 30 novembre 2021 avait lieu l'Assemblée Primaire de Port Valais. Lors de cette séance, la présentation du plan d'affectation de zone (PAZ) du Châtelet était à l'ordre du jour. En raison notamment de la situation sanitaire liée au Covid-19 qui est subitement devenue critique les jours précédents, le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du même jour, de reporter le vote aux prochaines votations fédérales qui auront lieu le 13 février 2022.

LE CONSEIL COMMUNAL S'EXPLIQUE

La situation sanitaire due au Covid-19 s'étant dégradée rapidement, le Conseil communal a pressenti l'absence de nombreux citoyens à l'assemblée primaire. Afin qu'une partie représentative de la population puisse s'exprimer, il a été décidé de reporter le vote, comme l'autorise la loi. L'ordre du jour n'a cependant pas été modifié et les présentations prévues liées au projet du PAZ du Châtelet ont eu lieu. Le débat animé autour de la décharge a fait prendre conscience au Conseil communal et à Satom SA qu'une information plus précise était nécessaire. Dès lors une information complète et transparente a été envoyée aux citoyens de Port-Valais en date du 3 janvier 2022.

Les enjeux de la votation du 13 février portent sur le plan de zone du Châtelet qui correspond principalement en l'échange de parcelles entre le Canton du Valais et Satom SA, notamment pour rendre possible ensuite le projet du tunnel de contournement du Bouveret. Que ce soit pour le projet du tunnel ou d'exploitation de la décharge, des mises à l'enquête publique auront lieu pour chaque objet. Voter non au PAZ compliquerait le projet de tunnel prévu par le canton mais pas celui de la décharge dont le terrain est cadastré en tant que tel depuis 1996.

La complexité du processus de traitement des déchets et ses implications ne sont pas toujours bien comprises. Au-delà du sac poubelle qui doit être éliminé, des dispositions doivent être prises pour minimiser l'impact humain et environnemental.

Dès lors, 2 mesures ont été prises : d'une part la publication et l'envoi à tous les habitants de Port-Valais d'un bulletin d'information présentant de manière complète tous les enjeux de cet objet de votation. D'autre part, une séance publique d'information aura lieu le 18 janvier 2022 sous forme d'ateliers participatifs à la salle des spectacles du Bouveret de 16h30 à 21h30.

+ D'INFORMATIONS

Pierre Zoppelletto

Président de Commune

+41 79 332 00 10

pierre.zoppelletto@port-valais.ch

